

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

## **Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion du 20 février 2020 relative au financement sur l'action 01 du programme 349 des projets pilotés par la DGDDI et retenus dans le cadre du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)**

NOR : ECOP2313541X

### ENTRE

Le Secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Anne BLONDY-TOURET, secrétaire générale, en sa qualité de responsable d'UO du programme 349, désigné sous le terme de « **délégant** », d'une part,

Et

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), représentée par Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, directrice générale de la DGDDI, désignée sous le terme de « **délégataire** », d'autre part,

Vu la convention du 20 février 2020 ;

Vu les contrats de transformation signés les 14 janvier 2020 (3D), 11 mars 2021 (PCUF) et 14 avril 2023 (Télémac)

Les parties à la convention constitutive décident d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

#### Article 1 : objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet :

- 1) de mettre à jour les projets listés dans l'annexe de la convention du 20 février 2020 ;
- 2) de remplacer la formulation « La délégation est valable trois ans à compter de sa signature » dans l'article 5 de la convention du 20 février 2020 par la formulation « Le présent document prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties concernées. La délégation est valable pour une durée d'un an à compter de sa signature. Elle est reconduite tacitement par périodes d'un an ».

#### Article 2 : durée du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention de référence.

#### Article 3 : article d'exécution

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 17 mai 2023

Le délégrant, pour le Secrétariat général des  
ministères économiques et financiers (SGMEF)

Le délégataire, pour la Direction générale des  
douanes et droits indirects (DGDDI)

Christian FALCONNET, Chef du bureau  
SAFI2E

Géraldine CECCONI, sous-directrice des  
finances et des achats

**Annexe à l'avenant n°2 à la convention de délégation de gestion du 20 février 2020 relative au financement sur l'action 01 du programme 349 des projets pilotés par la DGDDI et retenus dans le cadre du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)**

**Centre financier (UO) : 0349-CDBU-CEFI**

**Domaine fonctionnel (action) : 0349-01**

**Activité propres aux projets selon le détail repris des annexes aux contrats de transformation :**

Projet		Montants (en euros TTC)				Activité
		2020	2021	2022	TOTAL	
3D	AE	8 400 000	5 493 875	4 909 862	18 803 737	034901015001
	CP	8 250 000	5 400 000	5 153 737	18 803 737	
France Sésame (Point de contact unique aux frontières - volet numérique)	AE	0	3 900 000	1 000 000	4 900 000	034901016201
	CP	0	3 900 000	1 000 000	4 900 000	

Projet		Montants (en euros TTC)				Activité :
		2023	2024	2025	TOTAL	
Télémac	AE	6 213 139	3 329 730	1 348 530	10 891 399	03490101B301
	CP	4 231 939	3 962 400	2 697 060	10 891 399	